

**AMBASSADE DE CÔTE D'IVOIRE**

LAAN VAN MEERDERVOORT, 16

2517 AK - LA HAYE

ROYAUME DES PAYS-BAS

---



**REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

---

La Haye, le 17 novembre 2016

**15<sup>ÈME</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE  
DES ÉTATS PARTIES AU STATUT DE ROME  
DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE  
À LA HAYE (PAYS-BAS)**

**DU 16 AU 24 NOVEMBRE 2016  
WORLD FORUM  
LA HAYE, PAYS-BAS**

**PROJET D'ALLOCUTION  
DE SEM HAMZA SALLAH  
AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT  
DE LA CÔTE D'IVOIRE AUPRÈS DE LA CPI  
CHEF DE DELEGATION**

- *Monsieur le Président de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale,*
- *Madame la Présidente de la Cour Pénale Internationale,*
- *Madame le Procureur de la CPI*
- *Monsieur le Greffier de la CPI,*
- *Honorables Délégués,*
- *Mesdames, Messieurs,*

Permettez moi, Monsieur le Président, de vous adresser, au nom de la délégation ivoirienne, nos salutations fraternelles et de vous exprimer notre joie de vous voir présider les travaux de la 15<sup>ème</sup> session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome.

Nous sommes convaincus que, grâce à votre expérience et votre compétence, les travaux de cette session seront couronnés de succès. Nous tenons à vous assurer de notre soutien et de notre disponibilité à vous y aider.

- *Monsieur le Président,*
- *Honorables Délégués,*

Cette session de l'Assemblée des Etats Parties se tient à un moment où notre monde se trouve confronté à de nombreux défis parmi lesquels la commission de crimes contre l'humanité. Ce phénomène se traduit notamment par des persécutions, des viols, des massacres de populations civiles et d'autres atrocités. C'est, pour que ces crimes qui heurtent la conscience humaine ne restent pas impunis, qu'a été créée La Cour Pénale Internationale. Cette Institution a donc une noble mission qui est la lutte contre l'impunité, principe fondateur du Statut de Rome.

En ratifiant ce Statut, au sortir de la grave crise qu'elle venait de traverser, la CÔTE D'IVOIRE exprimait son choix de la lutte contre l'impunité et de la promotion des droits humains comme facteurs essentiels de la réconciliation nationale et de son développement.

Depuis lors, notre conviction est restée la même. Elle s'est même renforcée car nous croyons fortement aux valeurs positives de la lutte contre l'impunité. C'est pourquoi, il me plaît du haut de cette tribune, de renouveler l'engagement de mon pays, en tant qu'Etat Partie au Statut de Rome, à se conformer à ses engagements dans la lutte contre les crimes les plus graves ayant une portée internationale.

- *Monsieur le Président,*

C'est avec beaucoup d'attention que ma délégation a écouté les différents rapports qui ont été faits au début de nos travaux, et notamment celui du Procureur de la Cour Pénale Internationale. Il ressort de ceux-ci que les questions de complémentarité et de coopération occupent une place importante.

Dans ces deux domaines, la CÔTE D'IVOIRE ne ménage aucun effort pour promouvoir la lutte contre l'impunité. Je me réjouis, à cet égard, de l'excellence de la coopération qui existe entre mon pays et la CPI. Je voudrais saisir cette occasion pour saluer la Cour pour l'aide et l'assistance qu'elle nous apporte dans divers domaines et souhaiter que le programme visant à renforcer les capacités dans mon pays se développe davantage.

- *Monsieur le Président,*
- *Honorables Délégués,*

La délégation de CÔTE D'IVOIRE considère que le véritable combat qui mérite d'être mené doit être celui de la lutte contre l'impunité et pour les droits des victimes. Rien ne devrait nous détourner de ces nobles objectifs.

En effet, la question des victimes et des communautés affectées doit nous interpeler car elle constitue un des piliers du système mis en place par le Statut de Rome. Nous l'avons déjà relevé à maintes reprises et nous ne nous lasserons jamais de le rappeler : Il convient de faire en sorte que les victimes ne soient pas oubliées et qu'elles ne soient ni reléguées au second plan, ni abandonnées. Elles doivent plutôt occuper une place centrale et demeurer au cœur de nos préoccupations. Pour tout dire, la plus grande priorité doit leur être accordée.

C'est, animé de cette conviction, qu'au sortir de la crise post-électorale que le Président Alassane OUATTARA a opté, au plan national, pour une politique volontariste d'assistance à toutes les victimes, politique qui s'est traduite notamment par la création au sein du Gouvernement d'un Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de l'Indemnisation des Victimes.

- *Monsieur le Président,*
- *Honorables Délégués,*

Si nous ne parvenons pas à mettre les victimes au centre de nos préoccupations, nous n'aurons pas entièrement atteint les objectifs du Statut de Rome et nous aurons échoué moralement.

C'est fort de ce constat, que j'aimerais renouveler nos remerciements au Conseil de Direction du Fonds au profit des victimes et à la Cour pour le remarquable travail qu'ils accomplissent en faveur des victimes et des communautés affectées.

J'aimerais également remercier les pays qui contribuent à ce Fonds et saisir cette occasion pour appeler à une plus grande mobilisation de ressources financières en sa faveur pour lui permettre d'atteindre ses nobles objectifs.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la volonté de mon pays de continuer à prendre sa part de responsabilité dans le combat pour la justice pour tous.

Je vous remercie.